

SMART ISULA

*Schéma Directeur Territorial
d'Aménagement Numérique
de Corse*

Règlement intérieur de la charte CyberCorsica



Sunta

Sommaire

{ 1 }	Préambule	3
{ 2 }	L'organisation et la comitologie.....	4
{ 3 }	La candidature.....	5
{ 4 }	Le formulaire.....	7
{ 5 }	Le fonctionnement du comité d'orientation	9
{ 6 }	La mise à jour du présent règlement	9





{ 1 } Préambule

Dans un monde de plus en plus interconnecté, la cybersécurité est devenue une priorité essentielle pour protéger les données, les infrastructures, et la vie privée de chacun. En Corse, où l'équilibre entre modernité et traditions forge une identité unique, il est crucial de garantir un environnement numérique sécurisé et résilient.

La Charte Cybersécurité de la Corse « CyberCorsica » a pour vocation de rassembler l'ensemble des acteurs publics et privés autour de principes communs pour anticiper les risques, répondre efficacement aux menaces, et promouvoir une culture de la sécurité numérique. Elle repose sur une démarche collaborative et volontaire, affirmant que la cybersécurité n'est pas seulement une responsabilité technique, mais un engagement collectif.

Adhérer à cette Charte, c'est s'engager dans une dynamique de confiance mutuelle, de vigilance partagée, et de solidarité insulaire face aux défis du numérique. C'est aussi renforcer l'attractivité et la compétitivité de la Corse, en se dotant de pratiques exemplaires pour sécuriser ses réseaux et protéger ses acteurs économiques, sociaux, et institutionnels.

Ce document présente les étapes nécessaires pour rejoindre cette initiative. Il précise les modalités et engagements liés à l'adhésion, ainsi que les bénéfices attendus pour les signataires. Nous vous invitons à découvrir cette démarche et à participer activement à la construction d'un espace numérique corse plus sûr, résilient et innovant.

Le présent règlement intérieur a pour objet de préciser l'organisation entre les partenaires de la charte CyberCorsica et les processus associés.

Ce document est écrit par la Collectivité de Corse et précise les processus d'entrée et de sortie ainsi que les attendus pour les demandeurs et signataires de la Charte.



{ 2 } L'organisation et la comitologie

Comité d'orientation CyberCorsica.

Le **comité d'orientation CyberCorsica** réunit tous les signataires de la charte et les structures ayant droit (ANSSI, CNIL, Cybermalveillance...).

Il est l'instance de gouvernance de la dynamique CyberCorsica.

Ses recommandations sont prises de manière collégiale. Elles orientent la stratégie CyberCorsica et coordonnent la marque territoriale CyberCorsica.

Des collèges pourront être formés au sein du comité d'orientation, par exemple :

- Usagers publics et privés : entités privées et publiques, non prestataires informatiques ou numériques, qui s'inscrivent dans une démarche volontaire et vertueuse en cybersécurité.
- Prestataires : dans ce collège, sont attendus les prestataires informatiques et numériques ainsi que des entreprises proposant un service lié au numérique telles que cabinet d'avocats, assurances, banques ;
- Institutions investies : entités publiques susceptibles d'apporter un soutien financier à la filière et à la démarche CyberCorsica.
- Organismes de formation : entités privées ou publiques réalisant des opérations de sensibilisation et assurant des formations.

Le comité d'organisation fonctionne sur la base du consensus.

Bureau du comité d'orientation.

Le bureau du comité d'orientation est le groupe formé par les signataires de la charte sous l'égide de la Collectivité de Corse.

Il est constitué à l'origine par un représentant institutionnel de la Collectivité de Corse, un représentant de l'ANSSI, et un représentant des services de l'Etat en Corse.



Le bureau peut s'élargir à d'autres partenaires signataires de la charte qui souhaitent en faire partie au fil des adhésions.

La candidature de ces partenaires reste soumise à approbation des membres d'origine sus mentionnés.

Le bureau a la responsabilité du processus d'engagement dans la charte, notamment la rédaction des fiches de candidature. Il veille au respect des engagements des signataires.

Les membres du bureau s'engagent à respecter la confidentialité des informations qu'ils sont amenés à examiner lors de l'instruction des demandes.

Le bureau assure le suivi technique et l'application des décisions, orientations définies en comité d'orientation.

Le secrétariat du bureau et son animation sont assurés par les personnels de la Collectivité de Corse.

{ 3 } La candidature

Entités éligibles à l'adhésion.

L'engagement dans la dynamique CyberCorsica adresse toute entité publique ou privée ayant une activité en Corse et une représentation en Corse en lien avec la stratégie Cybersécurité de la Corse définie dans le livret du SDTAN de Corse SMART ISULA intitulé « stratégie cyber de la Corse : CyberCorsica ».

Sont éligibles, des entités non domiciliées en Corse liées par des partenariats stratégiques en matière cyber à des entités basées en Corse et adhérentes à la charte.



Acte de candidature.

L'engagement dans la dynamique CyberCorsica passe par la signature formelle de la charte par une entité morale (la signature de la Charte étant dévolue à l'accord formel de la gouvernance de cette entité qui peut être publique ou privée).

Les demandes d'adhésion s'inscrivent dans une démarche volontaire et vertueuse, une volonté d'intelligence collective.

Demande de signature de la Charte

Chaque entité qui souhaite adhérer à la Charte et compter parmi les signataires devra adresser une demande motivée et appuyée de la validation formelle par la gouvernance de l'entité candidate. La demande doit être explicitement exprimée, une fiche de candidature est mise à disposition à cet effet.

Toute demande de signature de la charte CyberCorsica, est étudiée par le bureau et soumise aux adhérents.

Le bureau étudie les candidatures et formule un avis. Le bureau peut organiser un entretien avec certains candidats.

Les adhérents sont consultés et chaque candidature est validée sur la base d'un consensus défini en réunion.

Documents formalisant l'engagement dans la Charte

- Charte à signer.
- Courrier de confidentialité sur les informations transmises dans le cadre de la dynamique de la charte.
- Demande/validation des informations pour parution à l'annuaire CyberCorsica,
- Adoption du règlement intérieur.
- Délibération de la gouvernance du candidat à l'adhésion à la charte

Suivi du signataire

L'engagement est d'un an renouvelable par tacite reconduction.



Chaque année, un compte rendu d'activité est élaboré par le bureau, auquel chaque signataire peut faire valoir son engagement au sein du collectif et son respect de la charte.

Le signataire se rend disponible, du fait de son engagement dans la charte, pour participer à l'élaboration du compte rendu.

Sortie de la Charte

Tout signataire est libre de se désengager à tout moment en adressant un courrier électronique de désengagement au bureau, en précisant s'il le souhaite la motivation de ce retrait.

A la suite d'un changement de statuts, une entité, ne répondant plus aux critères de la charte tels que renseignés lors de la demande et de l'instruction, peut être radiée des signataires sur décision du bureau.

À la suite de manquements relevés dans les engagements d'un signataire, ce dernier peut être radié sur décision exprimée par le bureau et le comité d'orientation.

{ 4 } Le formulaire

Le formulaire de candidature est à renseigner sur le site Web
(www.cybercorsica.isula/formulaire)

Les champs marqués d'un astérisque * sont obligatoires.



Informations de l'organisation candidate

- Nom organisation *
- Type *

Choisir une option

Grande Entreprise

Entreprises de Services du Numérique

Collectivité

Autre établissement public

Très Petite Entreprise (1 à 10 salariés)

Petite/Moyenne Entreprise (10 à 250 salariés)

Entreprises de taille intermédiaire (250 à 5 000 salariés)

Association

Ecole/Université

Autre
- Secteur *
- Nombre de collaborateurs et collaboratrices *
- E-mail de contact public (adresse mail de contact qui sera affichée sur notre site internet)
- Adresse site web institutionnel*
- Code postal *
- Ville *
- Pays de résidence *
- Ajouter un logo *
- Présentation *

Informations du représentant signataire

- Nom *
- Prénom *
- Fonction *
- E-mail *
- Téléphone (au format international. Ex : +33) *

Informations du contact référent (si différent du représentant signataire)

- Nom
- Prénom
- Fonction
- E-mail
- Téléphone (au format international. Ex : +33)



Information complémentaire

- Veuillez sélectionner un pays de résidence dans la section « Informations de l'organisation candidate »

{ 5 } Le fonctionnement du comité d'orientation

Le comité d'orientation se réunit sur convocation du bureau et sur un ordre du jour défini.

Il se réunit à minima une fois par semestre.

Le compte rendu est assuré par le secrétariat du bureau.

Le comité d'orientation peut décider de réunions spécifiques selon le besoin.

Si collège il y a, les réunions d'un collège restent ouvertes à l'ensemble des membres du comité.

Le comité d'orientation est animé par le bureau, l'animation pouvant associer les membres du comité qui souhaitent y participer.

Son fonctionnement est collégial et ses propositions se décident de façon collégiale.

{ 6 } La mise à jour du présent règlement

Initiative de mise à jour

- La mise à jour du règlement intérieur peut être initiée par les membres du Bureau d'Orientation.
- Toute proposition de modification doit être rédigée de manière formelle, argumentée, et accompagnée des éléments de justification nécessaires.



Processus d'examen par le Bureau d'Orientation

- Les membres du Bureau d'Orientation examinent les propositions de mise à jour lors de leurs réunions ordinaires ou extraordinaires.
- Une fois validée par une majorité simple des membres du Bureau d'Orientation, la proposition est formalisée en projet de mise à jour.
- Le projet est communiqué au Comité d'Orientation au moins 15 jours avant la réunion où il sera soumis au vote.

Vote par le Comité d'Orientation

- Le projet de mise à jour est soumis au Comité d'Orientation lors d'une session ordinaire ou extraordinaire.
- Le Comité d'Orientation et le bureau se mettent d'accord par consensus pour :
 - Approuver le projet, auquel cas la mise à jour entre en vigueur immédiatement ou à une date spécifiée,
 - Rejeter le projet, auquel cas le règlement intérieur reste inchangé,
 - Demander des amendements, renvoyant ainsi le projet au Bureau d'Orientation pour révision.

Communication de la mise à jour

- Une fois approuvée, la mise à jour du règlement intérieur est communiquée à l'ensemble des membres sous forme écrite.
- Une version actualisée du règlement intérieur est mise à disposition sur les canaux officiels (site internet, circulaires, ou autres moyens appropriés).

Respect des principes fondamentaux

- Toute modification du règlement intérieur doit être conforme aux principes fondamentaux de la charte, aux statuts de l'organisation, et aux dispositions légales en vigueur.
- En cas de conflit, le Comité d'Orientation peut consulter un avis juridique pour garantir la conformité des modifications proposées.

SMART ISULA

*Schéma Directeur Territorial
d'Aménagement Numérique de Corse*

Règlement intérieur de la charte CyberCorsica



www.smart-isula.corsica